

Baulmes - Vuitebœuf
 Rances - Champvent
 Essert-s.-Champvent
 Valeyres-s.-Rances
 Villars-s.-Champvent
 Vugelles-La Mothe
 Sergey - L'Abergement
 Method - Suscévaz
 Lignerolle - Les Clées - Orges

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Paraît chaque mercredi

Rédaction et publicité:

Greffe municipal, 1446 Baulmes

Tél. 024 459 15 66

Fax 024 459 19 64

E-mail: info@baulmes.ch

Le lundi et le jeudi: 8h00 - 11h00

Le mardi: 17h30 - 19h00

Abonnements: Fr. 20.- par an

Publicité: A la case (Fr. 15.-)

Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Method, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

CÉLÉBRATIONS

Jeudi 1^{er} octobre 2015

Chamblon 19 h 15 Prière de Taizé. A.-C. Rapin.

Dimanche 4 octobre 2015

Method 10 h 00 Culte d'ouverture des catéchismes. Fête des Récoltes. Avec animation pour les enfants. A.-C. Rapin.

Giez 10 h 15 Culte d'ouverture des catéchismes. Suivi du repas de soutien de la paroisse. J.-J. Corbaz.

Valeyres-sous-Rances 10 h 00 Culte. Baptême. V. Richard.

La Russille 9 h 15 Culte des Récoltes. Cène. A. Gelin.

Montcherand 10 h 30 Culte des Récoltes. A. Gelin.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE – EGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES

1^{er} dimanche du mois: messe à 9 h 30 en français - 3^e dimanche du mois: messe à 9 h 30 en italien



RANCES

Requête en abattage d'arbre

Réf: 05/2015

Situation: Parcelle 104 - Grand-Rue I

Propriété de: Etat de Vaud

Essences: Saule

Motif: Arbre sec

Date de la requête: 20.08.2015

Affichage au pilier public du 16.09.2015 Au 05.10.2015

Le dossier peut être consulté au greffe municipal durant les heures d'ouverture du bureau (mardi de 18 h 30 à 19 h 30) ou sur rendez-vous au N° 024 459 20 41.

La Municipalité



BAULMES

www.baulmes.ch

Tirs à balles

Des tirs à balles auront lieu au stand de Baulmes:

Tirs à 300 m

Samedi 3 octobre 2015 de 13 h 30 à 17 h 30
 Entraînement

Samedi 10 octobre 2015 de 13 h 30 à 17 h 30
 Entraînement

Samedi 17 octobre 2015 de 13 h 30 à 17 h 30
 Tir de clôture interne

Samedi 24 octobre 2015

Pas de tir, mais divers travaux à la ciblerie et au bureau du stand

Samedi 31 octobre 2015 de 13 h 30 à 17 h 30
 Tir de l'Amitié entre Misterdam et Villars-sous-Yens

Pendant la durée des tirs, il est formellement interdit de pénétrer dans la zone dangereuse.

La Municipalité et la Société de tir sportif Misterdam déclinent toute responsabilité en cas d'accident dû à la non observation de cet avis.

La Municipalité

Poste au concours

La Municipalité de Baulmes met au concours le poste d'**employé communal à 100%**

Cette fonction comprend notamment les missions suivantes:

- Entretien des espaces verts
- Entretien des routes
- Participation aux inhumations
- Déchetterie
- Gestion du réseau d'eau

Profil recherché et exigences:

- Employé polyvalent, nationalité suisse ou permis C, titulaire d'un CFC d'un métier manuel
- Permis de conduire catégorie BE
- Bonne condition physique adaptée à des travaux extérieurs
- Aptitude à travailler de manière autonome ou en petite équipe
- Disposition à effectuer des horaires irréguliers et à travailler le samedi
- Personnalité au contact facile, avec entregent et discrétion due à sa fonction communale

Entrée en fonction: 1^{er} avril 2016.

Les offres accompagnées des documents usuels sont à adresser jusqu'au 31 octobre 2015 à: Municipalité de Baulmes, case postale 26, 1446 Baulmes.

La Municipalité



VUITEBŒUF

www.vuitebœuf.ch

Autorisation

Dans sa séance du 14 septembre 2015, la Municipalité a autorisé M. et M^{me} Paz et Antonio Santos à apporter des modifications à leurs aménagements extérieurs, parcelle 513 à Vuitebœuf.

La Municipalité

Demande de permis de construire (P)

Commune: Rances

Enquête publique ouverte: du 26.09.2015 au 25.10.2015

Compétence: (ME) Municipale Etat

Réf. communale: 15/2015

N° CAMAC: 152818

Parcelle: 270

N°s ECA: 189, 192, 243, 245, 332

Coordonnées: 531.055/180.615

Nature des travaux: Construction nouvelle. Construction d'une serre avec locaux techniques

Situation: 1439 Rances

Propriétaire(s), promettant(s), DDP(S):

Guignard Claude Yves Domaine Bio Sylvain & Co

Auteur(s) des plans: Bonnevaux Alain Atelier d'architecture

Demande de dérogation: --

Particularités: Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement

L'ouvrage est situé hors des zones à bâtir

N° CAMAC: 152441

Le dossier peut être consulté au greffe municipal durant les heures d'ouverture du bureau (mardi de 18 h 30 à 19 h 30) ou sur rendez-vous au N° 024 459 20 41.

La Municipalité

Demande de permis de construire (P)

Commune: Rances

Enquête publique ouverte: du 26.09.2015 au 25.10.2015

Compétence: (ME) Municipale Etat

Réf. communale: 11/2015

N° CAMAC: 151333



RANCES

Parcelle(s): 66, 67
N°s ECA: 54 57 55
Coordonnées: 530.650/179.130

Nature des travaux: Construction nouvelle. Construction de 3 immeubles MINERGIE et aménagement de 42 places de parc, démolition de 3 bâtiments N°s ECA 54, 55 et 57

Situation: Rte de Valeyres 6

Propriétaire(s), promettant(s), DDP(S): Wicki Jean Management SA, Lani Daniele et Finger Marianne, Wicki Jean Management SA

Auteur(s) des plans: Evequoz Jean-Yves, Bureau d'architecture Bertola & Cie

Demande de dérogation: Certaines places de parc dérogent à la limite des constructions et distance à la limite application art. 72 RCAT - toiture de la cage d'escalier déroge art. 10 RCAT (pente) - ouvertures en façade dérogent à l'art.12 RCAT

Particularités: Le projet implique l'abattage d'arbres ou de haies

Le dossier peut être consulté au greffe municipal durant les heures d'ouverture du bureau (mardi de 18 h 30 à 19 h 30) ou sur rendez-vous au N° 024 459 20 41.

La Municipalité

Dispense d'enquête - Réf. 13/2015

Dans sa séance du 15 septembre 2015, la Municipalité, sous réserve du droit des tiers et des dispositions réglementaires en la matière, a dispensé des formalités d'enquête:

Parcelle: 137

N° ECA: 242

Coordonnées: 530.918/179.569

Nature des travaux: Transformation. Rénovation toiture simple

Situation: Sur Vigny 2

Propriétaire(s), promettant(s), DDP(S): Jeanneret Hélène

Auteur(s) des plans: --

Demande de dérogation: --

Particularités: L'ouvrage est situé hors des zones à bâtir

Le dossier peut être consulté au greffe municipal durant les heures d'ouverture du bureau (mardi de 18 h 30 à 19 h 30) ou sur rendez-vous au N° 024 459 20 41, dans un délai de 10 jours, dès le 17 septembre 2015.

La Municipalité

Dispense d'enquête - Réf. 14/2015

Dans sa séance du 15 septembre 2015, la Municipalité, sous réserve du droit des tiers et des dispositions réglementaires en la matière, a dispensé des formalités d'enquête:

Parcelle: 168

N° ECA: 35

Coordonnées: 530.450/179.020

Nature des travaux: Transformation. Redistribution intérieure de l'appartement existant

Situation: Chemin de Rugenet 2

Propriétaire(s), promettant(s), DDP(S): Reymond Christophe et Blaise Malet Michèle

Auteur(s) des plans: Malet Michèle

Demande de dérogation: --

Le dossier peut être consulté au greffe municipal durant les heures d'ouverture du bureau (mardi de 18 h 30 à 19 h 30) ou sur rendez-vous au N° 024 459 20 41, dans un délai de 10 jours, dès le 17 septembre 2015.

La Municipalité



CHAMPVENT

www.champvent.ch

Dispense d'enquête N° D-2015/09

Dans sa séance du 14 septembre 2015, la Municipalité, sous réserve du droit des tiers et des dispositions réglementaires en la matière, a dispensé des formalités d'enquête:

Propriétaire: M. Jérôme Stadelmann

Auteur des plans: M. Jérôme Stadelmann

Nature des travaux: Pose d'un barbecue en pierre (1.5 x 0.5 x 1.8 m) ainsi que d'un four à pizza (1 x 1 x 1.8 m)

Situation: Chemin des Grands-Champs 12, 1443 Essert-Sous-Champvent - villa mitoyenne en PPE

N° de parcelle: 223-2

Dérogation: Néant

Le dossier peut être consulté à la salle du Conseil général, dans un délai de 10 jours, dès le 30 septembre 2015.

Les oppositions ou remarques éventuelles sont à adresser à la Municipalité dans le délai mentionné ci-dessus.

La Municipalité

Dépôt de déchets et matériaux interdit en forêt

La Municipalité rappelle que le dépôt de matériaux d'extraction et de démolition, d'épaves, de cailloux, d'ordures et de déchets de toute nature est strictement interdit dans les zones forestières.

Ces actes sont passibles d'amende. En cas de travail d'évacuation de la part de la Commune, les frais qui en découlent seront à la charge du contrevenant.

Merci de respecter l'environnement.

La Municipalité



VALEYRES SOUS RANCES

Autorisation

Dans sa séance du 15 septembre 2015, la Municipalité a autorisé M. Fernandes à effectuer les travaux suivants:

Parcelle: N° 528

ECA: N° 403

Nature de l'ouvrage: Pose d'un cabanon de jardin en bois, surface 180 x 200 x 210 cm.

La Municipalité



SERGEY

Autorisation 01/2015

Dans sa séance du 15 septembre dernier, la Municipalité a donné une autorisation à M. Dietrich Thierry pour la construction suivante:

un couvert adjacent au cabanon de jardin déjà existant

Dimensions: 500 x 240 x 190 cm

La Municipalité

Bois de feu

Toute personne intéressée à acquérir du bois de feu peut prendre contact avec M. Gaillard Marcel au 078 681 09 28.

La Municipalité

Greffe municipal Contrôle des habitants Bureau des étrangers

Vacances

Le bureau sera fermé
du 13 au 24 octobre 2015.

La greffe



L'ABERGEMENT

Demande de permis de construire (P)

Compétence: M

Commune: L'Abergement

Situation: Route des Grands-Prés 6

Coordonnées géographiques: 527.465/178.390

Parcelle: 86

Description de l'ouvrage: Construction d'un garage semi-enterré avec terrasse au 1^{er} étage

Demande de dérogation: Le projet déroge à l'art. 8 RCPA (distance à la limite), application de l'al. 66 RCPA (dépendance de peu d'importance)

Particularité: Le projet implique l'abattage d'arbres ou de haies

Propriétaire: M. Thierry Lambercy

Auteurs des plans: Atelier P. Duvillard SA / Groupe AARC, 1373 Chavornay

L'enquête publique est ouverte du 26 septembre au 25 octobre 2015. Le dossier est déposé au greffe et peut être consulté sur demande durant le délai d'enquête.

La Municipalité



LIGNEROLLE

Contrôle des habitants Bureau des étrangers Greffe municipal

Le bureau sera fermé
pendant la semaine du 5 au 11 octobre 2015.

Pour l'établissement des pièces d'identité, vous pouvez vous adresser au Service de la population, Centre de biométrie, voie du Chariot 3 (place de l'Europe) à Lausanne (021 316 49 49).

Nicole Steiner, préposée



ORGES

Petite contribution

La Municipalité envisage à nouveau de verser une contribution aux enfants d'Orges scolarisés qui exercent une activité au sein d'une association sportive ou musicale par exemple.

Inscriptions auprès du greffe municipal:

- par e-mail greffe@orges.ch
- par téléphone au 024 445 13 12 ou 024 445 20 53

jusqu'au vendredi 9 octobre 2015.

La Municipalité

Autorisation

Dans sa séance du 8 septembre 2015, la Municipalité a autorisé M. Ernest Gfeller, à effectuer les travaux suivants:

Nature de l'ouvrage: Installation d'une cabane de jardin, dimension 340 cm par 236 cm en bois d'épicéa avec toit recouvert d'un carton bitumé, au nord de la parcelle.

Parcelle: N° 343

La Municipalité

Autorisation

Dans sa séance du 22 septembre 2015, la Municipalité a autorisé M^{me} et M. Sophie et Laurent Gret, à effectuer les travaux suivants:

Nature de l'ouvrage: Installation de 28 panneaux solaires photovoltaïques (48.48 m²) intégrés en toiture, orientation Est-Ouest.

Parcelle: N° 276

La Municipalité

DANIKA
* COIFFURE *

Sur rendez-vous

Possibilité de vous véhiculer

**Route d'Yverdon 7
1445 VUITEBOEUF
079 220 62 33**

**La Distillerie Pellet Sàrl
à Valeyres-sous-Rances
achète**

**des pruneaux
pour la distillation**

Fr. 0.50 le kilo

024 441 31 76

SANI-BOIS

André Overney

Traitement de charpente

Cirons - capricornes - vers du bois

Nettoyage de poutres - nids de guêpes

Champignons du bois - ménéule

1400 Yverdon - 024 445 23 20 - 079 418 65 20



Pour des raisons médicales,
**à remettre début 2016,
salon de coiffure**

dans un charmant village
proche d'une sortie d'autoroute

Faire offres sous chiffre

B 2015-09-09

à **Imprimerie Sprint SA**

Case postale 1323

1401 Yverdon-les-Bains

PLÂTRERIE - PEINTURE - ISOLATION PÉRIPHÉRIQUE

**Jean Paul
Vulliemin**



Case postale 43 1446 Baulmes
Mobile 079 338 25 05 - Fax 024 420 12 00

Entreprise formatrice

CREASOLS

RENOVATION DE PARQUETS

PARQUETS • MOQUETTES

PVC • LINO • STORES

079 213 52 93

DEVIS GRATUIT
POSSIBILITÉ DE POSE PAR NOS SOINS -
VENTE À L'EMPORTER.

SHOWROOM • 60-RUE 33 • BAULMES
E&R SCHUEPFER

WWW.CREASOLS.CH



**PAROISSE PROTESTANTE
DE BAULMES-RANCES**

Baulmes, Peney, Rances,
Valeyres-sous-Rances, Vuiteboeuf

**INVITATION
aux enfants de 5 à 11 ans**

**Passeport biblique
Histoires de la Bible,
bricolages**

Pendant les vacances scolaires d'automne
**du lundi 12 au jeudi 15 octobre 2015
de 9 h 30 à 11 h 15**

**À BAULMES,
à la salle de paroisse (Cure)**

Bienvenue à tous les enfants des cinq villages!

Renseignements:

Anne-Lise Richard - Tél. 021 331 56 57



EQUILIBRE

La kinésiologie est une méthode douce qui permet d'identifier l'origine d'un blocage physique ou émotionnel et de le libérer. Elle travaille en rééquilibrant l'énergie vitale.

Le corps retrouve ainsi ses pleines ressources pour atteindre ses objectifs et stimuler ses forces d'autogénération.

Elle peut vous aider dans les domaines suivants:

- Troubles du sommeil, fatigue
- Stress et angoisses
- Phobies
- Etape de vie difficile
- Comportement limitant
- Manque de confiance en soi
- Douleurs inexplicables
- Douleurs chroniques : ventre, dos, migraines
- Troubles alimentaires
- Difficultés d'apprentissage

Christel Besuchet, thérapeute en kinésiologie, agréée ASCA

Rue en Parchet 3A - 1372 Bavois - Tél. 078 624 76 03

www.equilibre-kinesiologie.ch

Depuis 25 ans
à votre service

www.solcreations.ch

SOLCREATIONS

TOUT POUR VOS SOLS
PARTOUT DANS LE CANTON

Tél. 024 426 07 26 – 021 887 74 30

Prenez rendez-vous,
on se déplace chez vous!

Maux de dos, sciatique, douleurs articulaires...

Massages thérapeutiques

Reboutement

Drainage lymphatique

Natacha Bersier

076 567 58 28

Echallens où Fétigny (Payeme)

Deux cabinets à votre disposition!

sur rendez-vous
du lundi - vendredi



cabinet-therapeutique.ch

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Rédaction et régie des annonces:

Grefe municipale de Baulmes

Tél. 024 459 15 66

Fax 024 459 19 64

E-mail: info@baulmes.ch



17^e Troc de Method



Grand vide-grenier où vous pourrez trouver:

du matériel de puériculture, des vêtements, des chaussures, du matériel de sport, des skis, des patins, des vélos, de l'outillage, des livres, des DVD, des CD, des jeux électroniques, des jouets, des bibelots, des meubles, de la vaisselle, etc...

Le samedi 3 octobre 2015 de 9 h à 15 h à la grande salle de Method

Stand de pâtisseries salées et sucrées.

Venez nombreux vous équiper pour l'hiver et dénicher de bonnes affaires !

Pour tous renseignements:

024 459 18 01 ou 079 539 57 27 Janique Tissot

024 441 57 41 ou 079 701 39 22 Dominique Schwartz



«Mêlez-vous de nos oignons»

12^e Fête de l'oignon

1445 VUITEBŒUF

Samedi 10 octobre 2015

LA JOURNÉE (dès 10 h 00)

Marché artisanal et produits du terroir - Jeux

Animation: **le Zarti'cirque** et **cinéma de Sainte-Croix**

LE SOIR

Concert rock: Spoonful

La fête soutient

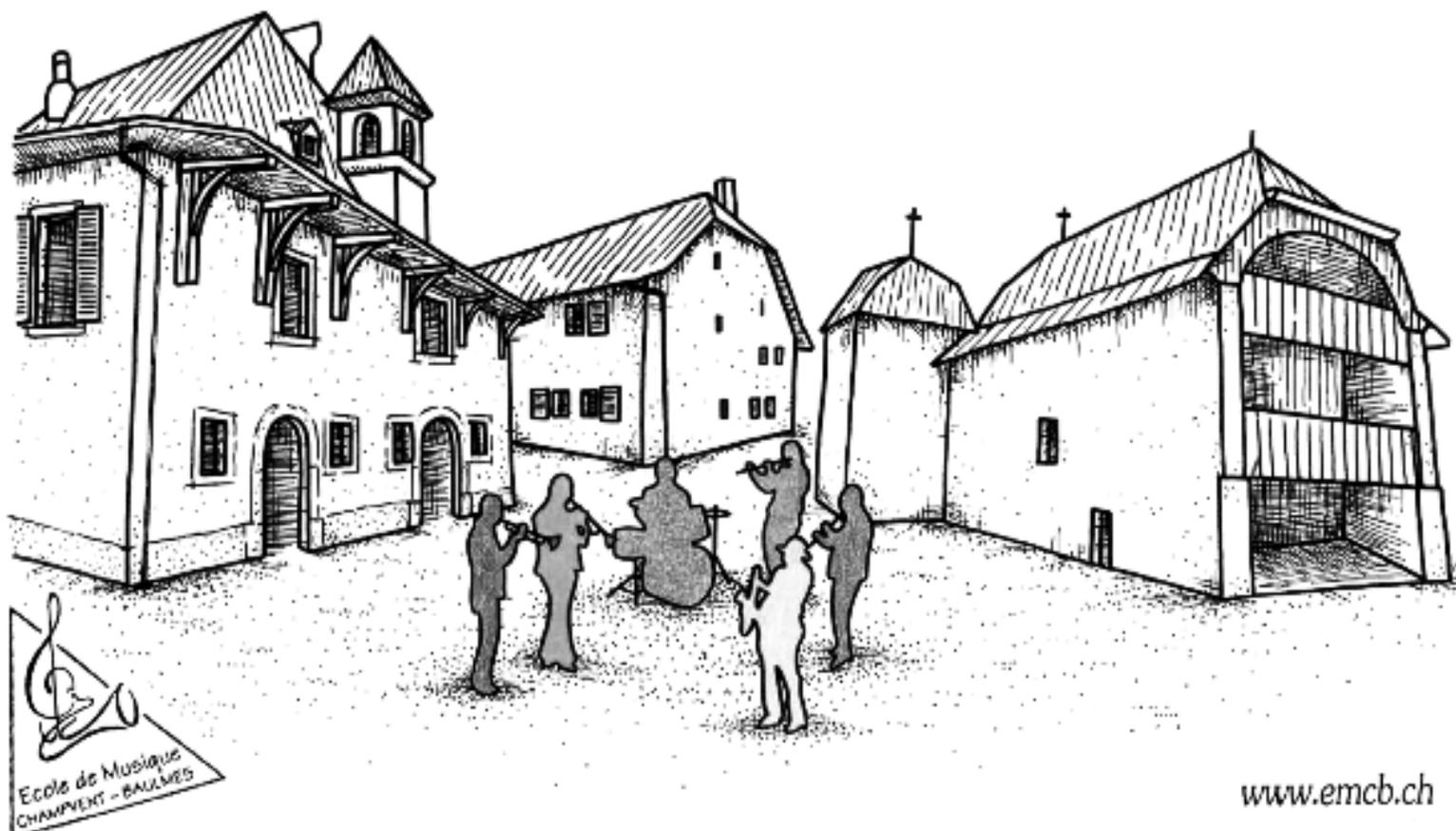
le cinéma de Sainte-Croix (Association des amis du Royal)



«L'oignon fait la force!»

20ème de l'Ecole de Musique CHAMPVENT/BAULMES

Fête au château de St-Christophe
Commune de Champvent
1 - 2 - 3 octobre 2015
Concerts - Animations - Restauration



www.emcb.ch

Jeudi 1^{er} octobre dès 18h00

Soirée fondue en musique

Restauration à la ferme

Animé par :

- Corps de musique d'Yvonand
- Ensemble Lucky Quartet

Découvertes :

- Visite partielle du Château de St-Christophe
- Projection des films de l'EmCB et concert 2015

Vendredi 2 octobre dès 18h00

Soirée en musique pour les 20 heures de fondue

Restauration à la ferme

Animé par :

- L'Ensemble musical Nordband
- L'Orchestre bavarois, Happy Six Oberkrainer
- L'Ensemble Lucky Quartet
- L'Ensemble *Wombat*

Découvertes :

- Visite partielle du Château de St-Christophe
- Projection des films de l'EmCB et concert 2015

Fabrication de la raisinée

Stand de la Fondation Rétropomme
(dégustation anciennes variétés)

Samedi 3 octobre de 10h à 16h

Journée de la Pomme

Restauration à la ferme

Animé par :

- La Fanfare l'Alliance Baulmes-Champvent
- Les Cadets de l'école de musique
- Les élèves de l'école de musique

Marché artisanal :

- Vente de jus de pomme et raisinée pour l'école de musique
- Confection de gâteaux aux pommes
- Artisanat local
- Stand Fondation Rétropomme (dégustation anciennes variétés)

Animation pour les enfants

- Tours à poney
- Château gonflable

Information sur l'activité de la société de Tir Sportif Misterdam à Baulmes

A fin 2014, la société avait présenté la nouvelle installation du tir au petit calibre au stand 50 m des Rapilles. Pour faire suite à cette nouvelle activité proposée, un groupe de tireurs à 300 m de Misterdam, complété par quelques nouveaux adhérents régionaux, s'est inscrit au championnat vaudois en 4^e ligue. Au terme de la saison écoulée, c'est avec joie et une certaine surprise que cette sympathique équipe, très motivée et enthousiaste, a gagné le titre envié de champion de groupe, avec promotion en 3^e ligue ! Bravo et félicitations à tous pour ces débuts fracassants.

Aussi, le comité s'autorise à recommander à toutes personnes intéressées, jeunes et moins jeunes, **à venir rejoindre cette vaillante équipe**, dont les membres les plus aguerris se feront un plaisir de vous initier à ce sport attrayant, exigeant et valorisant.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement au pied des Rapilles.

Membre à contacter: Nicolas Roulin, rte de Ballaigues 7, 1357 Lignerolle, 079 332 50 48

Elections fédérales du 18 octobre 2015

1. Election des 18 membres vaudois du Conseil national
2. Election des 2 membres vaudois du Conseil des Etats

ARRÊTÉ DE CONVOCATION du 20 mai 2015

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

Vu:

- les articles 149 et 150 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999 (Cst)
- la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (LDP) et son ordonnance du 24 mai 1978 (ODP)
- la loi fédérale du 19 décembre 1975 sur les droits politiques des Suisses de l'étranger (LDPSE) et son ordonnance du 16 octobre 1991 (ODPSE)
- l'ordonnance fédérale du 28 août 2013 sur la répartition des sièges entre cantons lors du renouvellement intégral du Conseil national
- la circulaire du Conseil fédéral du 22 octobre 2014
- les articles 77 et 90, alinéa 2 de la Constitution cantonale du 14 avril 2003 (Cst-VD)
- la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et son règlement d'application du 25 mars 2002 (RLEDP)
- la loi du 2 juillet 2003 concernant l'élection des membres vaudois du Conseil des Etats (LCE)
- le préavis du Département des institutions et de la sécurité

arrête

CONVOCATION

Article premier. – Les électrices et électeurs en matière fédérale (art. 8 RLEDP) et cantonale (art. 5, al. 1 LEDP) sont convoqués le **dimanche 18 octobre 2015** pour élire:

1. les 18 membres vaudois du Conseil national;
2. les 2 membres vaudois du Conseil des Etats.

S'il y a lieu à un second tour de scrutin pour l'élection au Conseil des Etats, celui-ci aura lieu le **dimanche 8 novembre 2015** aux conditions des articles 16 à 21 ci-après.

MODE D'ÉLECTION – ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL

Art. 2. – Les membres vaudois du Conseil national sont élus selon le système de la représentation proportionnelle (RP), en un seul tour.

Les membres vaudois du Conseil des Etats sont élus selon le système majoritaire à deux tours (majorité absolue au premier tour et relative en cas de second tour).

Pour chacune de ces élections, le canton forme un seul arrondissement électoral.

BUREAU ÉLECTORAL CANTONAL

Art. 3. – Le Service des Communes et du logement, Division affaires communales et droits politiques, fait office de Bureau électoral cantonal (ci-après: Bureau cantonal). Il dirige les opérations électorales, enregistre et met au point les listes de candidats, délivre les instructions utiles aux préfets et aux communes et procède à la récapitulation des résultats.

OUVERTURE DU SCRUTIN

Art. 4. – Les bureaux de vote sont ouverts le jour du scrutin pendant une heure au minimum; ils sont obligatoirement clos à 12 heures au plus tard.

Le vote peut également s'exercer par correspondance, dès réception du matériel, selon les articles 17b à 17d LEDP. Les modalités locales de vote, fixées par la municipalité, sont affichées au pilier public.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Art. 5. – Tout citoyen suisse, homme ou femme, âgé de 18 ans révolus, inscrit au rôle des électeurs et pourvu du matériel officiel, a le droit de participer à ces élections.

Le droit s'exerce exclusivement dans la commune où l'électeur est inscrit (domicile politique).

Les conditions et modalités de participation à l'élection au Conseil national des Suisses de l'étranger, inscrits comme tels au registre central de la Commune de Lausanne, sont réservées.

Les personnes faisant l'objet d'une curatelle de portée générale pour cause de trouble psychique ou de déficience mentale (art. 390 et 398 CC) sont privées du droit de vote. Elles peuvent être réintégrées, en prouvant qu'elles sont capables de discernement, par demande adressée à la municipalité au moins 10 jours avant le scrutin.

MATÉRIEL OFFICIEL

Art. 10. – Le Bureau cantonal adresse à tous les électeurs inscrits l'ensemble du matériel électoral officiel qui comprend:

- une enveloppe de transmission grise;
- une carte de vote, valable exclusivement pour les scrutins du 18 octobre;
- des explications sur la manière de voter;
- pour chaque élection, un jeu complet des bulletins de parti et le bulletin pour le vote manuscrit;
- une enveloppe de vote jaune.

Ces documents doivent parvenir aux électeurs **au plus tard le mardi 6 octobre.**

L'électeur qui n'a pas reçu tout ou partie du matériel, ou qui l'a égaré, peut en demander au greffe municipal **jusqu'au vendredi 16 octobre à 12 heures au plus tard.**

AFFICHAGE POLITIQUE

Art. 11. – Dans les communes qui mettent des emplacements d'affichage sur le domaine public à disposition des partis ou groupe d'électeurs:

- chaque liste pour le Conseil national a droit à un nombre égal d'emplacements;
- chaque candidat officiel au Conseil des Etats a droit à un nombre égal d'emplacements.

MANIÈRE DE VOTER

Au bureau de vote ou par correspondance

Art. 12. – Le vote par procuration est interdit. L'électeur choisit librement de se rendre au bureau de vote ou de voter par correspondance (par voie postale ou en déposant son vote à la commune).

Rappel concernant le vote par correspondance

- Il faut que l'enveloppe de vote jaune fermée (**avec les bulletins à l'intérieur**) d'une part et la carte de vote (avec l'adresse du greffe apparaissant dans la fenêtre) d'autre part soient renfermées dans l'enveloppe de transmission.
- La carte de vote ne doit en aucun cas être glissée dans l'enveloppe de vote jaune.
- En cas de besoin, l'enveloppe de transmission officielle peut être remplacée par une enveloppe privée, portant l'adresse du greffe.

Vote au bureau de vote

Art. 13. – Les électeurs qui choisissent de voter au bureau de vote doivent se munir du matériel reçu: carte de vote (obligatoire), enveloppe et bulletins de vote, à l'exception de l'enveloppe de transmission.

Vote des malades

Art. 14. – Les citoyens âgés, malades ou infirmes votent par correspondance.

Au besoin, ils peuvent demander au greffe municipal, **au plus tard le vendredi 16 octobre**, à voter à domicile ou en établissement pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique.

Militaires – protection civile

Art. 15. – Les militaires en service et les personnes accomplissant du service dans l'organisation de la protection civile peuvent voter par correspondance.

EN CAS DE SECOND TOUR D'ÉLECTION AU CONSEIL DES ÉTATS

Convocation

Art. 16. – Les électrices et les électeurs en matière cantonale sont convoqués le **dimanche 8 novembre 2015.**

Annnonce des candidatures

Art. 17. – Le dépôt des listes s'effectue, selon l'article 8 ci-dessus, **jusqu'au mardi 20 octobre à 12 heures précises (dernier délai) au Bureau cantonal.**

Transfert du rôle et commande de matériel

Art. 18. – Les greffes municipaux procèdent à un nouveau transfert et à une nouvelle commande de matériel de réserve au canton **jusqu'au mardi 20 octobre à 17 heures (dernier délai).**

Rôle des électeurs

Art. 19. – Les réclamations s'exercent **jusqu'au lundi 2 novembre au plus tard.** Le rôle est clos le **vendredi 6 novembre à 12 heures.**

Matériel officiel

Art. 20. – Le matériel officiel doit parvenir aux électeurs le **mardi 3 novembre au plus tard.**

Renvoi

Art. 21. – Pour le surplus, les dispositions du présent arrêté valant pour le 1^{er} tour s'appliquent par analogie au 2^e tour.

DISPOSITIONS FINALES

Art. 27. – Pour le surplus, les opérations de vote se déroulent conformément à la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et à son règlement d'application du 25 mars 2002.

Art. 28. – Le présent arrêté sera imprimé et publié dans la Feuille des avis officiels; il sera envoyé aux préfets et, par eux, aux municipalités.

Celles-ci le feront afficher au pilier public au plus tard le **29 juin 2015** et, en temps utile, à l'entrée de chaque local de vote. Le Département des institutions et de la sécurité est chargé de son exécution.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 20 mai 2015.

Le président: P.Y. Maillard
Le chancelier: V. Grandjean



Commande de monnaies avec livraison à domicile

Vous souhaitez des Francs suisses sans vous déplacer à la banque ou au bancomat ou vous allez bientôt partir à l'étranger et vous avez besoin de monnaies étrangères livrées directement à votre domicile ?

Pas de problème nous nous en chargeons !

Appelez nous simplement au 024 447 80 00, tous les jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 8h00 à 20h00.

Dès le surlendemain, au plus tard, votre commande sera dans votre boîte-aux-lettres !

Tarifs : commande de monnaies étrangères gratuite / commande de francs suisses CHF 10.-.

Banque Raiffeisen Mont-Aubert Orbe
www.raiffeisen.ch/mont-aubert
024 447 80 00

RAIFFEISEN